

Aux clubs membres de Swiss Volley Région Jura-Seeland

Saignelégier, le 14 mai 2024

Chère Présidente, cher Président, chers délégués,

C'est avec plaisir que je vous convoque à l'assemblée ordinaire des délégués de Swiss Volley Région Jura-Seeland qui aura lieu le :

Convocation de l'Assemblée ordinaire des délégués de
Swiss Volley Région Jura-Seeland (SVRJS)
du vendredi 14 juin 2024 à 19h30
Centre de culture et de sport, rue du Bruye, **2853 Courfaivre**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Enregistrement des ayants droit
2. Salutations et accueil
3. Récompense SAR
4. Élections des scrutateurs
5. Discours des invités
6. Adoption de l'ordre du jour
7. Procès-verbal de l'AD du 16.06.2023 à Macolin
8. Rapports annuels :
 - du président de Swiss Volley Région Jura-Seeland
 - du président des arbitres
 - du responsable de la presse et médias
 - du responsable minivolley
 - de la responsable de la relève
 - du président de la commission de jugement des recours
 - discussion et approbation
9. Comptes 2023/2024 :
 - présentation des comptes, discussions
 - rapport des vérificateurs
 - approbation des comptes et décharge donnée au comité
10. Admissions / Démissions / Exclusions
11. Présentation des championnats régionaux 2024-2025
12. Élections :
 - du président de SVRJS
 - des membres du comité
 - des vérificateurs de comptes
 - des membres de la commission de jugement des recours
 - du président des assemblées de délégués
13. Fixation de la cotisation des clubs-membres
14. Budget 2024/2025 :
 - discussions
 - approbation des indemnités
 - approbation du budget du bureau
 - approbation du budget de la formation
 - subventionnement des juniors
 - approbation du budget
15. Propositions des membres
16. Honorariat
17. Fixation de la prochaine AD de SVRJS
18. Divers et imprévus

Remarques :

Les propositions des clubs doivent parvenir, par pli recommandé au président, Claude Devanthery, Anémones 3, 2350 Saignelégier jusqu'au 30 mai 2024 (Art. 21 des statuts).

La participation des clubs à l'AD de SVRJS est obligatoire.

Absence excusée écrite : Fr. 50.--

Absence non-excusee : Fr. 100.--

Droit de vote : selon art. 24 des statuts

Les excuses éventuelles doivent parvenir à Claude Devanthery par lettre ou par e-mail (c.devanthery@svrjs.ch) **avant** l'assemblée.

Informations :

Vous pouvez consulter les statuts on-line sur notre site www.svrjs.ch.

Les documents relatifs à notre assemblée des délégués, ainsi qu'une copie des éventuelles propositions des membres vous parviendront fin mai ou début juin.

Le nombre de délégués pour chaque club dépend du nombre de licenciés au sein du club soit : 1 délégué d'office par club puis 1 délégué par tranche de 20 licenciés. Le nombre de délégués auquel vous avez droit vous est communiqué dans le fichier pdf joint.

Je vous prie d'agréer, chère Présidente, cher Président, chers délégués, mes salutations les meilleures.

Pour le comité, le président : Claude Devanthery